



COMMUNE DE SAXON
Route du Village 42 - 1907 Saxon (VS)
www.saxon.ch

RESTRICTION D'EAU POTABLE

L'eau est un bien précieux, ne la gaspillons pas.

Mesures de restriction à respecter dès le 29 juillet 2022.

En cette période de sécheresse, des difficultés sont rencontrées au niveau de l'approvisionnement en eau potable.

Dès ce jour, nous vous remercions de respecter les **interdictions suivantes** :

- Interdiction de remplir ou de remettre à niveau les piscines, spas, etc. ;
- Interdiction de laver les routes, terrasses, façades, etc. ;
- Interdiction de laver les véhicules (hors stations professionnelles).

De même, l'arrosage des pelouses et espaces verts privés devra être **restreint au strict minimum** et le programme suivant devra **impérativement** être respecté :

Partie NORD de la commune	Mardis et vendredis
Partie SUD de la commune	Lundis et jeudis
Mayens	Mercredis et dimanches

arrosage autorisé uniquement entre 20h et 6h du matin.

La limite des zones de plaine est fixée par le Grand-canal.

Des contrôles seront effectués et les éventuels contrevenants seront sanctionnés en conséquence.

Sachant que les usagers seront attentifs à ces mesures afin de préserver cette ressource naturelle essentielle à chacun, le Conseil communal remercie d'avance l'ensemble de la population.

Saxon, le 29 juillet 2022.

L'Administration communale

Ces dispositions restent valables jusqu'à publication d'un avis de révocation par notre Administration.